



**SOUS EMBARGO JUSQU'AU 25/04**

## **ACCESSIBILITÉ, "MÈRE" DE TOUS LES DROITS : APF FRANCE HANDICAP INTERPELLE L'ÉTAT FRANÇAIS**

La loi du 11 février 2005 réaffirmait le principe de l'accessibilité pour toutes et tous et un délai de 10 ans pour une France accessible était fixé. Aujourd'hui, le compte n'y est toujours pas. À l'approche de la Conférence nationale du handicap prévue le 26 avril et dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, APF France handicap somme l'État d'agir.

L'association lance une semaine nationale de mobilisation du 25 au 30 avril pour interpeller État et pouvoirs publics sur le retard inacceptable de la France en matière d'accessibilité. APF France handicap prépare le 25 avril un grand événement d'interpellation baptisé "#AuPiedDuMur" à Paris. Partout en France, les militants de l'association investiront l'espace public via un dispositif de collage d'affiches dénonciateur et tout autre initiative pour dénoncer l'inaccessibilité de nombreux lieux et transports en commun.



## APF FRANCE HANDICAP TIRE LA SONNETTE D'ALARME SUR L'ACCESSIBILITÉ

Malgré 2 grandes lois en la matière (1975, 2005), **APF France handicap déplore l'inaction de l'État Français en matière d'accessibilité**, "mère" des droits. Depuis de nombreuses années, l'association n'a de cesse d'alerter toutes les parties prenantes sur des enjeux majeurs d'accessibilité :

### Ad'AP et préfets

Face à l'inaction de l'État, APF France handicap a interpellé en avril 2022 les 96 préfets de France métropolitaine, garants de la mise en accessibilité des lieux publics et des transports et du respect des Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée). Deux-tiers d'entre eux ont répondu. Seules 4 préfectures sur 96 ont ponctuellement établi des sanctions administratives.

Aujourd'hui, sur 1,8 millions d'Établissements recevant du public (ERP) en France seule la moitié s'est engagée dans une démarche de mise en accessibilité.



### Le Conseil de l'Europe reconnaît la violation des droits des personnes handicapées par l'État français

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Au terme d'une procédure de plusieurs années, **le Conseil de l'Europe vient de reconnaître la violation des droits des personnes en situation de handicap par l'État français**. En matière d'accessibilité, le Conseil de l'Europe confirme que le principe d'accessibilité, prévu dans la loi depuis 1975 et 2005 n'est toujours pas respecté. Pire, les obligations de l'État et de ses services en matière d'accessibilité ont régressé dans tous les domaines et les nouvelles réglementations décalent indéfiniment la mise en accessibilité réelle.

### JOP Paris 2024 : Vers un scénario catastrophe ?

À moins de 500 jours de l'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques, c'est un scénario catastrophe qui pourrait s'annoncer pour les personnes en situation de handicap si des mesures d'ampleur ne sont pas prises par les pouvoirs publics :

- Augmenter le nombre d'hébergements accessibles et adaptés ;
- Renforcer les dispositifs d'accueil dans les gares et les aéroports ;
- Rendre accessibles certaines stations de métro (**3 % des stations de métro sont accessibles sur les 309 existantes**) ;
- Permettre l'accès des sites de compétitions par tous les moyens de transports collectifs ou individuels, ... .

Malgré l'engagement de Jeux inclusifs, l'organisation de cet événement mondial révélera le retard français. **350 000 personnes en situation de handicap du monde entier viendront voir les Jeux : des milliers pourraient en être exclus.**



## Les 7 priorités d'APF France handicap pour concrétiser un environnement sans obstacles, une société ouverte et adaptée à toutes et tous :

**1.** La mise en place d'une réelle et sérieuse politique publique, à savoir des mesures incitatives et répressives à destination des acteurs de terrain, et ce doublé d'une communication ministérielle régulière.

**2.** L'application de la loi avec ses dispositifs de contrôles et de sanctions.

**3.** La création d'une Agence Nationale à l'Accessibilité Universelle, qui aurait pour mission le financement, tout en étant un espace ressource technique pour les acteurs de terrain.

**4.** L'abrogation de l'article 64 de la loi ELAN pour revenir à un taux de 100 % de logements accessibles dans le neuf, tel que l'a également requis le Comité des Droits de l'ONU.

**5.** La réintroduction de la logique de 100 % de points d'arrêt accessibles dans les transports (sauf cas d'impossibilité technique), car depuis l'Ordonnance des Ad'AP en 2014, seuls 35 à 40 % ont l'obligation juridique d'être mis en accessibilité, ce qui a abouti à légaliser une discrimination.

**6.** La baisse des dotations de l'État pour les collectivités qui ne respectent pas leurs obligations légales et réglementaires en matière d'accessibilité (Ad'AP, PAVE, Commission Communale pour l'Accessibilité, etc.).

**7.** L'effectivité des modules handicap et accessibilité prévus dans 118 formations initiales, et la création des mêmes obligations en matière de formation continue.

## LANCEMENT DE LA SEMAINE NATIONALE DE MOBILISATION PAR UNE OPÉRATION COUP DE POING

Au regard de ces situations inacceptables et à la veille de la Conférence nationale du handicap, APF France handicap se mobilisera dans **toute la France en avril** et lancera une **opération coup de poing** à Paris devant un lieu institutionnel suivie d'un dispositif collage militant dans plusieurs villes.



À cette occasion, APF France handicap endossera sa posture militante pour :



### EXIGER

- que les promesses de l'Etat soient enfin tenues ;
- que les lois votées par les représentants de la nation soient enfin respectées ;
- que les droits des personnes en situation de handicap soient effectifs.



### AFFIRMER

- que le non-respect de ces droits revient à discriminer les personnes en situation de handicap ;
- qu'il est grand temps d'engager un vrai plan de transformation.



### ALERTER

- que sans une réelle volonté politique et des actions concrètes sur le terrain, l'inaction de la France sera exposée au grand jour lors des JOP.

Malgré 90 ans de lutte, le handicap reste le premier motif de discrimination en France selon le Défenseur des Droits.

## LES GRANDS RDV DE LA SEMAINE DE MOBILISATION NATIONALE

### 25 AVRIL

ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT MILITANT À PARIS DEVANT UN GRAND SITE INSTITUTIONNEL, EN PRÉSENCE DE LA PRÉSIDENTE D'APF FRANCE HANDICAP.

### 26 AVRIL

OPÉRATION DE COLLAGE D'AFFICHE DÉNONCIATEUR  
ET PARUTION D'UN MANIFESTE DANS DE GRANDS MÉDIAS FRANÇAIS.



**À L'OCCASION DES 90 ANS D'APF FRANCE HANDICAP ET DANS LA  
PERSPECTIVE DES JOP 2024,  
APF FRANCE HANDICAP TIRE LA SONNETTE D'ALARME.**

**RECEVEZ PASCALE RIBES, PRÉSIDENTE D' APF FRANCE HANDICAP  
EN INTERVIEW POUR ENTENDRE SES REVENDICATIONS  
OU  
VENEZ COUVRIR LE DISPOSITIF COLLAGE D'AFFICHES MILITANT  
EN PRÉSENCE DE LA PRÉSIDENTE D'APF FRANCE HANDICAP**



**PASCALE RIBES  
PRÉSIDENTE**

**ANNEXES DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE EN PIÈCE EN JOINTE :**

ANNEXE 1 – 3 RAISONS POUR SE MOBILISER POUR L'ACCESSIBILITÉ EN FRANCE

ANNEXE 2 – APF FRANCE HANDICAP, RETROSPECTIVE DE 90 ANS DE COMBAT

**POUR TOUTES DEMANDES D'INTERVIEW CONTACTEZ  
LE SERVICE PRESSE D'APF FRANCE HANDICAP :**



**AGENCE MLE PITCH**

VINCENT LE GUYADER : VINCENT.LEGUYADER@MLLE-PITCH.COM – 06.46.52.58.13

MAGALI FAGET : MAGALI.FAGET@MLLE-PITCH.COM

À PROPOS D'APF FRANCE HANDICAP :

APF France handicap est une association de personnes handicapées, qui réunit celles-ci, leurs familles et des personnes valides solidaires. Depuis 90 ans, elle est engagée dans la défense des droits des personnes handicapées et de leurs familles, se bat contre les discriminations et les préjugés dont elles sont victimes. Elle accompagne 50 000 personnes au quotidien dans tous les domaines de la vie (accessibilité, éducation, emploi, santé...), partout en France.